

**ED00501 - Accusé de réception d'une déclaration d'activité d'un exploitant d'aéronefs circulant sans personne à bord utilisés dans le cadre d'activités particulières**

Réf.: § 3.3.1 de l'Annexe III de l'arrêté du 17/12/2015 relatif à la conception des aéronefs qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Exploitant: Eurl Jones Cordier  
Eurl Jones Cordier

Manuel d'activités particulières: référence 1 révision 1 du 24/10/2016

Scénarios opérationnels (ou équivalent en cas d'autorisation spécifique): S1 S3

Votre déclaration d'activité a bien été enregistrée sous le numéro ED00501.

Le présent accusé de réception, qui ne préjuge pas de la conformité aux règlements applicables, doit être présenté aux autorités en cas de contrôle.

La poursuite de l'activité au delà du 26/10/2018 impose d'avoir obtenu préalablement un accusé de réception d'une nouvelle déclaration d'activité.

Par ailleurs, conformément au § 3.3.2 de l'Annexe III de l'arrêté précité, tout changement de l'activité modifiant un des éléments de la déclaration objet du présent accusé de réception nécessite l'envoi d'une nouvelle déclaration d'activité.

Le présent accusé de réception est transmis sans préjudice du respect d'autres exigences réglementaires de notification ou d'autorisation, notamment celles prévues par l'arrêté du 17/12/2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

-----  
Le 27/10/2016

La Direction Générale de l'Aviation Civile